

DEPARTEMENT DES  
ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

Délibération n°

N°10CD/02/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC  
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
**OFFICE DE TOURISME  
ARDENNE RIVES DE  
MEUSE**

Place du Château  
08320 VIREUX-WALLERAND

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ DE DIRECTION

**SEANCE DU 17 FEVRIER 2026**

**OBJET : Organisation des régies de l'OTC et délégation à l'ordonnateur**

L'an deux mille VINGT-SIX, dix-sept février à dix-huit heures, le Comité de Direction de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme ARDENNE rives de Meuse, légalement convoqué, s'est réuni au CISE, rue pasteur, à Vireux-Wallerand, sous la Présidence de Madame Isabelle BODART.

<p><b>Membres en exercice : 14</b> <b>Membres présents : 8</b> <b>Suffrages exprimés : 8</b> <b>N'ayant pas pris part au vote : 0</b></p>
---

**Convocation faite le : 9 février 2026**

**Etaient Présent(e)s :**

Mesdames Isabelle BODART, Frédérique CHABOT, Angéline COURTOIS, Virginie ROGISSART, Dominique FLORES, et Messieurs Joel BOUCHER, Mickaël WALTER, Yohan LOGGIA.

**Etaient excusé(e)s :**

Messieurs Bernard DEFORGE, Slimane CHIBANE.

**Secrétaire de séance :**

Madame Angéline COURTOIS

<b>Objet : Organisation des régies de l'OTC et délégation à l'ordonnateur</b>	<b>Délibération avec incidence financière</b>	<b>Délibération n°</b> N°10CD/02/2026
		<b>Date :</b> 17 février 2026

Entendu l'exposé de la Vice-présidente, notamment sur l'organisation des régies de l'Office, l'une d'avance dédié au fonctionnement de l'établissement et une seconde regroupant la boutique et le Charlemagne,

Entendu le besoin de transparence et de lisibilité,

Entendu la question de M. WALTER relative au besoin de régisseur pour chaque boutique, à laquelle il est répondu qu'il sera nommé un régisseur pour la boutique et au besoin un ou deux suppléants pour le bon fonctionnement de la boutique, compte tenu qu'il y a deux points de vente actuellement,

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide de conserver** la régie d'avances sur le budget de l'Office avec les mêmes missions ;
- **décide de scinder** la régie de recettes et d'avances en deux régies de recettes et d'avances dont une sera exclusivement dédiée aux croisières Charlemagne,
- **décide de limiter** les dépenses de ces régies au strict besoin de fonctionnement de l'activité rattachée,
- **décide de nommer** trois régisseurs auxquels des suppléants ou des mandataires pourront être attachés,
- **décide de verser** aux régisseurs les indemnités de régie correspondantes prévues par les textes.
- **donne délégation** à l'ordonnateur pour procéder à la rédaction et à la signature des actes nécessaires
- **prend acte** que ces modifications/création devront faire l'objet d'un avis conforme du comptable.


*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.*

*Pour extrait conforme,*

*Certifié Exécutoire,*

Le Président de l'EPIC  
Office de Tourisme ARDENNE rives de Meuse.

Bernard DEFORGE.

  
**Pour le Président  
et par délégation**

PREFECTURE DES ARDENNES

**20 FEV. 2026**

ARRIVEE

Transmis au représentant de l'Etat le : 20/02/2026

Affiché le : 20/02/2026